

Conseil d'administration

du 10/01/2001

II-Questions budgétaires et financières

Budget Général Exercice 2000 : Décision Modificative n° 4

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la Décision Modificative suivante :

Section d'investissement : Procédure de livraison à soi-même de l'immeuble de bureaux à La Roche- Bernard

Dépenses : Inscription, pour un montant de 3 872 240 F, de crédits au chapitre 900, article 28 affectations.

Recettes : Inscription, pour un montant de 3 872 240 F, de crédits au chapitre 900, article 2121 autre bâtiment administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposé la décision modificative n° 4 du Budget Général pour l'exercice 2000.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND